

## **Groupe de réflexion interpartis du Canton de Genève**

### **VERS UNE REGULARISATION DU MARCHE DU CANNABIS DANS LES GRANDES VILLES SUISSES**

**Suite aux engagements pris lors de sa première sortie médiatique, le Groupe de travail interpartis à Genève sur la sécurité dans la Ville fait le point. Le groupe a réorienté le projet suite aux différents retours – notamment sur les mineurs, le coût de la sécurité et son financement ; il propose une feuille de route et a sollicité les autorités cantonales genevoises de manière officielle.**

#### **Nouvelles orientations pour le fond**

Les nouveaux contacts menés ont montré que l'organisation et le contrôle du système de distribution par les Associations aurait un coût qui ne pourrait pas être directement compensé par des économies au chapitre de la sécurité. Comme le Groupe maintient son objectif d'atteindre un équilibre budgétaire, une taxe sur le cannabis, telle qu'elle est pratiquée au Colorado ou une cotisation perçue lors de l'adhésion à une Association de consommateurs, serait une excellente solution, puisqu'elle couvre tous les frais liés à son contrôle. Selon le groupe, le montant de la taxe doit aussi couvrir les actions de prévention. Au final, il s'agit de rendre l'État efficace, plutôt que de jeter l'argent du contribuable dans une guerre contre la drogue qui s'avère fort onéreuse et inefficace, malgré les efforts des forces de l'ordre sur le terrain (cf. l'émission de Temps présent du 24 avril 2014 qui a profondément marqué les esprits).

Les consultations ont montré que l'inclusion des mineurs dans le Projet pilote n'était pas politiquement acceptable actuellement. Cependant, leur exclusion ne les protège pas du marché noir, pas plus qu'elle ne les met à l'abri d'une consommation problématique, certes illégale. Ainsi, le Groupe préconise de suivre le modèle portugais pour les mineurs, soit la mise en place d'une Commission de dissuasion. En effet, l'expérience portugaise a vu le nombre de jeunes ayant une consommation problématique baisser (voir à cet égard : Hughes, C. E. and A. Stevens (2010). "What can we learn from the Portuguese decriminalization of illicit drugs?" British Journal of Criminology: azq083. [http://www.beckleyfoundation.org/bib/doc/bf/2010\\_Caitlin\\_211621\\_1.pdf](http://www.beckleyfoundation.org/bib/doc/bf/2010_Caitlin_211621_1.pdf)). La mise en place d'une telle commission est possible avec la base légale actuelle. L'art 3c al 1 devrait permettre au corps enseignant, aux infirmières scolaires ou aux travailleurs sociaux de relayer à une commission de dissuasion les situations de mineurs identifiées, afin d'orienter le jeune vers le bon thérapeute en fonction du niveau de dépendance. Les parents seraient aussi informés (art LSTUP 3c al 2).

L'expérience du Colorado a montré que les défis techniques trouvent des réponses concrètes pour rendre possible une régularisation contrôlée du marché du cannabis. La question du contrôle du taux de THC au volant reste problématique, car les traces de cette substance persistent dans le corps bien plus longtemps que ne dure l'effet du produit. Le Colorado expérimente actuellement un test sur le principe actif du THC, qui permettrait de mesurer dans quelles limites un conducteur est ou n'est pas en mesure de conduire. Il manque encore du recul pour être certain de sa fiabilité.

A ce stade, seule une production « indoor » et centralisée paraît réaliste pour garantir des conditions de sécurité et un contrôle de la qualité du produit suffisants.

Groupe de réflexion interpartis du Canton de Genève

### **Vers quelle régulation ?**

L'organisation de soutien politique pour le financement d'une étude de faisabilité est bien avancée. En effet, une telle étude pourrait intéresser des cantons comme Genève, Berne, Zurich ou Bâle-Ville. Il serait intéressant que des villes ou cantons-villes suisses se joignent pour étudier le modèle le plus à même de répondre aux besoins de sécurité dans la ville, de lutte contre le crime organisé et de protection contre la consommation problématique.

L'évaluation du Groupe interpartis réitère son choix du modèle espagnol des Associations de consommateurs de cannabis (ACC). Celui-ci semble être le plus à même de répondre à certaines contraintes, comme la lutte contre le tourisme d'achat ou la commercialisation à outrance du cannabis. Le groupe insiste sur le fait que la première appellation « club » conférerait une impression de « lounge » et de promotion de la consommation qu'il souhaite dissiper. Les locaux de l'association ne seraient qu'un lieu d'achat, les consommateurs fumant chez eux.

Cette étude devrait répondre aux questions concrètes, telles que :

- Quelles conditions sont nécessaires à une production sécurisée et réglementée ?
- Comment établit-on le prix ? Quel niveau de taxe ?
- Comment cible-t-on la consommation problématique, par quels critères ?
- Quel est le périmètre de la prévention ?
- Quel monitoring ? Comment mesure-t-on l'impact sur le marché illicite, la consommation problématique, la sécurité dans la rue ?

### **Petit retour sur les six derniers mois**

Ces six derniers mois ont été riches en débats et rencontres suite à la sortie médiatique de la fin de l'année dernière. Les éléments les plus marquants furent les retombées médiatiques et les retours directs de partis ou d'individus sur la proposition lancée par notre groupe. Le fait de voir des personnes issues de groupes politiques différents a permis un débat plutôt serein. Le groupe ne minimise ni l'impact du cannabis sur l'organisme ni les inquiétudes exprimées par les opposants, notamment UDC. Il les partage en grande partie, mais considère qu'une régulation obtiendra de meilleurs résultats que la prohibition actuelle.

Sur les six derniers mois, le groupe interparti a été auditionné par l'OFSP (Office fédéral de la santé publique). Il a participé à une discussion organisée par le Conseil d'État de Bâle-Ville, a présenté son projet à la Conférence européenne « Harm Reduction », a échangé avec les représentants du Colorado et a continué à travailler avec des fonctionnaires des villes de Bâle, Zurich et Berne. Certainement, l'émission de Temps présent du 24 avril aura profondément marqué les consciences et mis en évidence le besoin de changer d'orientation en matière de politique drogue.

Les membres du Groupe interpartis se tiennent à votre disposition pour toute information :

- Sophie Buchs, PDC (079 725 49 03)
- Marie-Thérèse Engelberts, MCG (078 709 82 11)
- Andreas Saurer/ Mathias Bushbeck, Les Verts (076 341 41 02)
- Lydia Schneider Hausser, PS (079 382 82 89)
- Rolin Wavre, PLR (079 653 37 78)
- Arnaud Moreillon, PS, Coordinateur (079 395 70 15)
- Sandro Cattacin, Président